

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-54 : Espace Germain Aubert _ Réparation des descentes d'eau de pluie suite à infiltrations_ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

CONSIDERANT que l'Espace Germain Aubert, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600) est propriété de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan ;

CONSIDERANT que suite aux fortes pluies du mois d'avril 2021, des infiltrations ont été constatées dans le local qui sera prochainement occupé par la société WKW au sein de l'Espace Germain Aubert, créant des désordres auxquels il convient de répondre ;

CONSIDERANT qu'après inspections sur site, deux descentes d'eau de pluie fuyardes ont été identifiées ;

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre de l'entreprise ECBM, sise 900 Route de Taulignan - 26230 GRIGNAN, portant sur la réparation de deux descentes d'eau de pluie fuyardes situées sur le site de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600), étant précisé que l'offre retenue s'établit à 2 384.00 EUROS HT, soit 2 860.80 EUROS TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 10 mai 2021

Le Président,

Patrick ADRIEN

